

**Séance du 29 février 2016**

(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance)



Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 janvier 2016, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre REBEIX, Maire. Date de la convocation : 19 janvier 2016.

	Présent	Excusé	Procuration
M. Pierre REBEIX	X		
Mme Isabelle PASSUELLO	X		
M. Roger BOUTHERRE	X		
M. Jean-Camille YERLY	X		
M. Robert CLEMENT	X		
Mme Jacqueline BILAT	X		
Mme Catherine BOISSIN	X		
Mme Carole CHENEVAL	X		
M. Philippe CLAVERI		X	M. Roger BOUTHERRE
M. Laurent FOURNIER	X		
Mme Rose-Marie HENRI	X		
M. Michael KEWLEY	X		
M. Julien MORELLI	X		
Mme Marilou NYITRAI-WOLF	X		
Mme Corinne RESCANIERES	X		
M. Fabien ROUGIER		X	Mme Corinne RESCANIERES
Mme Anneke VAN DER VOSSSEN	X		
M. Wim WETERINGS	X		

\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2016.
3. Délibérations :
  - 3.1 Résultats de la consultation pour les travaux d'aménagement de la rue François Estier = choix du prestataire,
  - 3.2 Office National des Forêts – Programme 2016,
  - 3.3 Déclassement d'une portion de voie communale dénommée « rue François Estier » et cession à M. et Mme Claude CHAMBAZ,
  - 3.4 Echange de la parcelle AO 44 située rue de la Fruitière avec un local dans le cadre du projet immobilier de la SCI IN EXCELSIS,
  - 3.5 Acquisition d'un nouveau véhicule,
  - 3.6 Mise à jour de la composition de la commission d'appel d'offres,
  - 3.7 Désignation d'un membre suppléant à la commission communale des impôts directs,
  - 3.8 Modification de la tarification des insertions publicitaires dans le bulletin municipal.
4. Questions diverses.
  - 4.1 Constitution des groupes de travail « Transport » et « animation labellisée par le PNR à l'Allondon ».

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 30 et fait lecture de l'ordre du jour.

Il propose de retirer le point portant sur l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'ordre du jour.

**1. Désignation du secrétaire de séance :** M. Michaël KEWLEY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**2. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2016 :**

Le compte rendu de la séance du 25 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

**3. Délibérations :**

### **3.1 Résultats de la consultation pour les travaux d'aménagement de la rue François Estier et du carrefour Mathieu = choix du prestataire.**

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation relative aux travaux d'aménagement de la rue François Estier et du carrefour Mathieu.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25 janvier 2016, propose de retenir la Société EIFFAGE-NABAFFA (01).

Monsieur le Maire précise que la tranche ferme serait réalisée en 2016 ; l'affermissement de chaque tranche conditionnelle devra faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Monsieur Michaël KEWLEY demande si on peut changer de prestataire pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tranches. Il est répondu que la totalité du marché est attribué au même candidat.

Monsieur Laurent FOURNIER demande pourquoi la 3<sup>e</sup> tranche est aussi chère ? Elle correspond à la réalisation du rond-point où il y a beaucoup à faire.

Monsieur Laurent FOURNIER demande pourquoi il est proposé de retenir EIFFAGE-NABAFFA et non le moins-disant.

Monsieur Jean-Camille YERLY répond que le classement des candidats a été établi au vu des critères définis dans le règlement de la consultation. EIFFAGE-NABAFFA est mieux classé.

Madame Rose-Marie HENRI explique qu'il avait été dit lors de la commission d'appel d'offres qu'il fallait savoir comment on peut financer ces travaux.

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 72,

- **Après en avoir délibéré et par 12 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (MMES Carole CHENEVAL, Rose-Marie HENRI, Anneke VAN DER VOSSEN, Philippe CLAVERI) et 1 voix CONTRE (M. Michaël KEWLEY), Le Conseil Municipal RETIENT la proposition de la Société EIFFAGE-NABAFFA (01) pour les prestations suivantes :**
- |   |   |                  |
|---|---|------------------|
| - Tranche ferme                                 | = | 176 722,90 € HT, |
| - Tranche conditionnelle 1                      | = | 206 073,15 € HT, |
| - Tranche conditionnelle 2                      | = | 156 075,14 € HT, |
| - Tranche conditionnelle 3                      | = | 250 522,23 € HT, |
| - Option : réalisation d'un bassin de rétention | = | 35 349,88 € HT.  |
- (Le montant total des travaux s'élève à 824 743,30 € HT soit 989 691,96 € TTC), AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer toutes les pièces du marché et à procéder à toutes les démarches administratives, et SOLLICITE le concours de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement, DIT que la tranche ferme ne sera réalisée en 2016 que si le budget le permet**

### **3.2 Office National des Forêts – destination des parcelles 11 – 14 – 18 et D.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

1. Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2016 au martelage des coupes désignées ci-après,

2. Précise la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

**COUPES A MARTELER :**

PARCELLES	VOLUME* ESTIME EN M3			DESTINATION
	Résineux	Feuillus	Taillis	
11	101 m3	65 m3		Vente publique en bloc sur pied Printemps 2016
14	74 m3	134 m3		Contrat bois façonnés (groupée avec parcelle 18)
18	50 m3	80 m3		Contrat bois façonnés (groupée avec parcelle 14)
D	139 m3	22 m3		Vente publique en bloc sur pied automne 2016

*\* sauf mention contraire les volumes sont en volumes TIGE hors houppiers.*

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied :

- . M. Bernard TARDY,
- . M. Roger CONTAT,
- . M. Roger BOUTHERRE.

**Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.**

### **3.3 Programme de travaux 2016 - ONF - Travaux de maintenance.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de l'Office National des Forêts de réalisation de travaux de maintenance pour l'année 2016, consistant au débroussaillage manuel de la végétation avec mise en peinture des liserés sur les parcelles A 1, A 2, 12 et 13 et à la mise en sécurité du public sur l'ensemble des routes forestières de la forêt communale.

Le montant des travaux s'élève à 2 270,41 € HT soit 2 497,44 € TTC.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le programme de maintenance 2016 proposé par l'ONF, pour un montant de 2 270,41 € HT soit 2 497,44 € TTC et AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer le devis correspondant.**

### **3.4 Programme de travaux 2016 - ONF – Travaux d'infrastructure.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de l'Office National des Forêts de réalisation de travaux d'infrastructure pour l'année 2016, consistant en l'entretien des renvois d'eau sur la route forestière du Creux de la Sauge.

Le montant des travaux s'élève à 489,53 € HT soit 587,44 € TTC.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le programme de travaux d'infrastructure 2016 proposé par l'ONF, pour un montant de 489,53 € HT soit 587,44 € TTC et AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer le devis correspondant.**

Monsieur Wim WETERINGS rejoint la séance à 20 h 55.

### 3.5 Programme de travaux 2016 - ONF - Travaux sylvicoles.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de l'Office National des Forêts de réalisation de travaux sylvicoles pour l'année 2016, intéressant les parcelles C, 15, 16, 17, 19, 26 et 27 de la forêt communale d'Echenevex, consistant en l'intervention en futaie irrégulière combinant le relevé de couvert, le dégagement de semis, le nettoyage, le dépressage et l'intervention sur les perches, ainsi que le dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage.

Le montant de ces travaux s'élève à 12 641,85 € HT soit 13 906,03 € TTC.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 30 % par la région Rhône-Alpes - Auvergne.

Monsieur Michaël KEWLEY demande pourquoi ne pas réduire le rythme des travaux pour trouver des économies, la forêt n'est plus un revenu comme il y a un siècle.

Monsieur Pierre REBERIX demande pourquoi ne pas remettre en question le prix de l'ONF ? Il est répondu qu'ils ont un monopole.

Madame Rose-Marie HENRI fait remarquer que la commune n'est pas sûre d'avoir les recettes en face.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la proposition de l'Office National des Forêts, relative aux travaux sylvicoles 2016 sur les parcelles C, 15, 16, 17, 19, 26 et 27 de la commune d'Echenevex, pour un montant de 12 641,85 € HT soit 13 906,03 € TTC, SOLLECITE le concours de la Région Rhône-Alpes - Auvergne et AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.**

### 3.6 Programme de travaux 2016 - ONF – Travaux d'infrastructure = création d'une piste.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de l'Office National des Forêts de réalisation de travaux d'infrastructure pour l'année 2016 portant sur la création d'une piste à tracteur intercommunale (Echenevex, Cessy, Gex).

Le coût de l'opération se répartit ainsi :

- Maîtrise d'œuvre = 3 000,00 € HT
- Création de piste d'exploitation en terrain naturel (parcelles 23, 24 et 25) = 15 000,00 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 18 000,00 € HT soit 21 600,00 € TTC à répartir entre les trois communes ; la quote-part de la commune d'ECHENEVEX s'élève à 12 000 € HT soit 14 400,00 € TTC représentant les 2/3 de la piste.

Le projet est susceptible d'être subventionné à 70 % dans cadre du FEADER.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité APPROUVE la proposition de l'Office National des Forêts, relative aux travaux d'infrastructure 2016, SOLLECITE le concours financier au titre du FEADER, AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer toutes pièces relatives à ce dossier et DIT que les travaux ne seront réalisés que sous réserve de l'obtention de la subvention.**

### 3.7 Déclassement d'une portion de la voie communale dénommée « rue François Estier » - Cession à M. et Mme Claude CHAMBAZ.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder au déclassement d'une portion de la voie communale dénommée « rue François Estier » et à la cession à M. et Mme Claude CHAMBAZ de la parcelle issue de ce déclassement. Il rappelle qu'un projet d'échange entre la Commune d'Echenevex et les Consorts HEIMBERG avait été envisagé en 2003, consécutivement à la modification du tracé de la voie susnommée.

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L 123-2, L 123-3, L 141-7, R 141-4 à R 141-10, L 162-5 et R 162-2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-2 et L 5214-16,

Vu la loi n° 2004-1343 du 09 décembre 2004 art.62 II (JO du 10/12/2004), modifiant l'article L 141-3 du code de la voirie routière qui prévoit que la procédure de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête

publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,  
 Vu la lettre d'acceptation de M. et Mme Claude CHAMBAZ en date du 12 février 2016 sur le prix d'un euro le m2,  
 Considérant que l'emprise concernée n'a plus fonction de desservir ou d'assurer la circulation en raison de la modification du tracé de la voie communale dénommée « rue François Estier » consécutivement aux aménagements réalisés en 2003,  
 Considérant que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause,  
 Considérant que la dépendance domaniale appartenant à la commune n'est plus affectée à l'usage du public,  
 Considérant que le déclassement peut se dispenser d'une enquête publique,  
 Considérant le document d'arpentage comportant l'indication des limites de la voirie communale et de la portion de la voie communale dénommée « rue François Estier » après déclassement, d'une superficie de 133 m2,  
 Considérant que le bien déclassé sera cédé à M. et Mme Claude CHAMBAZ au prix de 1 € le m2,  
 Considérant qu'une copie de la délibération et du dossier technique seront transmis au service du cadastre pour modification,  
 Considérant que l'acte de transfert de propriété sera publié au fichier immobilier de la conservation des hypothèques,  
 Considérant que la partie déclassée dépendra du domaine privé de la commune à compter du jour ou la présente délibération aura pris force exécutoire,

➤ **Après en avoir délibéré et par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Anneke VAN DER VOSSSEN), le Conseil Municipal DÉCIDE la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'emprise située sur la voie communale dénommée « rue François Estier » d'une superficie telle que définie sur le document d'arpentage annexé à la présente délibération, la cession de la parcelle déclassée d'une superficie de 133 € au prix de 1 € le m2 soit 133 € à M. et Mme Claude CHAMBAZ, d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous actes et effectuer toutes démarches administratives relatifs à cette opération, de MODIFIER en conséquence le tableau de la voirie communale, que les frais relatifs à la transaction sont à la charge de l'acquéreur.**

### **3.8 - Proposition de modification de l'échange de la parcelle AO 44 située rue de la Fruitière avec un local dans le cadre du projet immobilier avec la SCCV IN EXCELSIS.**

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de sa réunion du 21 décembre 2015, le Conseil Municipal a accepté un échange entre la parcelle cadastrée AO 44 d'une superficie de 185 m2 située rue de la Fruitière, comprenant une construction (pèse-lait) et un local bâti hors d'eau, hors d'air, d'une contenance de 185 m2 dans le cadre du projet immobilier de la SCCV IN EXCELSIS. Il rappelle également que certains membres du Conseil Municipal auraient souhaité qu'un projet soit proposé à l'appui de cet échange.

Il fait part d'une nouvelle proposition donnant satisfaction tant au promoteur qu'à un acquéreur potentiel pour un projet de mini-crèche de 10 places. Ce dernier accepterait de prendre à sa charge l'aménagement des locaux et le paiement d'un loyer à définir (pouvant s'élever à 15 000 € par an), sur la base d'un local d'une superficie de 120 m2.

En cas de désaccord, la demande de permis de construire en cours serait retirée et une nouvelle demande serait déposée uniquement sur le terrain Roulet.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'une des deux hypothèses récapitulées ci-après.

Tableau comparatif des deux hypothèses :

<p><b>Echange entre la parcelle AO 44 de 185 m2 et un local d'une superficie de 120 m2 avec un espace vert d'une superficie de 99 m2 affecté au local et 4 places de stationnement</b></p>	<p><b>Refus de l'échange entraînant une modification de la demande de permis de construire qui se limiterait au seul terrain Roulet</b></p>
<p>Projet : construction de 34 logements (dont 8 sociaux) sur 3 bâtiments          → échange de la parcelle AO 44 (185 m2) estimée à 45 000 € par le service des Domaines avec un local de 120 m2 à raison de 1 050 €/m2 (estimation) soit 126 000 €</p>	<p>Projet : construction de 26 logements (dont 8 sociaux) sur 2 bâtiments (<b>hypothèse</b>)          → néant</p>

→ estimation taxe d'aménagement majorée =  
Part communale = 305 467 €

→ loyer potentiel estimé à 15 000 € annuels dans le  
cadre d'une mini-crèche

→ estimation taxe d'aménagement majorée =  
Part communale = 210 443 €

- **Après en avoir délibéré et par 9 voix POUR (avec voix prépondérante du Maire) et 9 voix CONTRE (MMES Isabelle PASSUELLO, Carole CHENEVAL, Marylou NYITRAI-WOLF, Anneke VAN DER VOSSSEN, Rose-Marie HENRI, Corinne RESCANIERES, MM. Michaël KEWLEY, Laurent FOURNIER, Fabien ROUGIER), le Conseil Municipal ACCEPTE l'échange avec la SCI IN EXCELSIS entre la parcelle communale AO 44 de 185 m2 située rue de la Fruitière et un local hors d'eau, hors d'air d'une superficie de 120 m2 comprenant également un espace vert de 99 m2 et 4 places de stationnement et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à effectuer toutes démarches administratives et signer tous documents se rapportant à cet échange.**

### **3.9 Mise à jour de la composition de la commission d'appel d'offres.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame Julie HUBERT-MOULIN avait été élue membre titulaire de la commission d'appel d'offres et précise que Madame Carole CHENEVAL a fait part de sa volonté de se retirer de cette commission. L'article 22 III du Code des Marchés Publics dispose qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

En conséquence, Madame Rose-Marie HENRI remplace Madame Julie HUBERT-MOULIN.

La Commission d'Appel d'Offres est composée des membres suivants :

**- Membres titulaires :**

- Mme Isabelle PASSUELLO
- Mme Rose-Marie HENRI
- Mme Anna Hendrika VAN DER VOSSSEN

**- Membre suppléant :**

- Mme Louise NYITRAI-WOLF

**M. Roger BOUTHERRE est représentant du Maire.**

### **3.10 Désignation d'un délégué titulaire à la commission communale des impôts directs.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder au remplacement de Mesdames Julie HUBERT-MOULIN et Carole CHENEVAL à la commission communale des impôts directs.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal propose les contribuables suivants pour compléter la Commission Communale des Impôts Directs : Messieurs Robert CLEMENT et Michaël KEWLEY.**

### **3.11 Modification de la tarification des insertions publicitaires dans le bulletin municipal.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 07 juillet 2014, le Conseil Municipal a fixé les tarifs suivants pour une insertion annuelle d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal :

- Une page = 1 400 €,
- Une demi-page = 700 €,
- Un quart de page = 350 €,
- Un demi-quart de page = 175 €.

Il propose que ces tarifs soient appliqués pour l'insertion dans les deux bulletins municipaux annuels, à condition que la publicité couvre le montant de la TVA due.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
Le Conseil Municipal,  
APPROUVE la proposition.**

#### **Questions diverses :**

**4.1** Messieurs Pierre REBEIX et Robert CLEMENT se proposent pour faire partie du groupe de travail « Transport ».

**4.2** Mesdames Carole CHENEVAL, Catherine BOISSIN, Jacqueline BILAT, Messieurs Wim WETERINGS, Pierre REBEIX, Robert CLEMENT, Roger BOUTHERRE se proposent pour faire partie du groupe de travail « Animation labellisée par le PNR à l'Allondon ».

**4.3** Madame Carole CHENEVAL informe les membres du Conseil Municipal qu'elle se retire des commissions « Urbanisme », commission d'appel d'offres, commission communale des impôts directs, « affaires culturelles » et « travaux ».

**4.4** Monsieur Jean-Camille YERLY informe les membres du Conseil Municipal que la commission « voirie » se réunira le jeudi 03 mars 2016 à 20 h 00 en mairie.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le lundi 21 mars 2016 à 20 h 30 (à titre indicatif).

La séance de ce conseil est levée à 21 heures 56.

*Pierre REBEIX,  
Maire d'ECHENEVEX,*